

Contrats commerciaux et responsabilité délictuelle

< Toutes les pratiques

IMPRIMEZ CETTE PAGE

La plupart des transactions civiles et commerciales sont complexes en raison des contraintes réglementaires. Les contrats doivent faciliter les relations entre parties tout en garantissant la stabilité et la sécurité juridique. Il est également essentiel d'évaluer les questions relatives à la responsabilité, inhérentes à toute opération commerciale, et d'atténuer les risques autant que possible. Lorsque des problèmes ou des litiges surviennent, il est essentiel de les traiter de manière efficace, en tenant compte des attentes du client et de sa stratégie globale.

Pour les entreprises en particulier, une attention particulière doit être accordée au droit de la concurrence (antitrust law) et au droit des contrats dans un contexte international.



Une large expertise en matière de contrats et d'accords de coopération

Notre intervention couvre de nombreux types d'accords purement privés et de coopération commerciale. Outre notre expertise dans des domaines spécialisés, nous intervenons dans de nombreuses formes d'accords de coopération utilisés par les entreprises, parmi lesquels:

- Lettres d'intention
- Accords de confidentialité (NDA Non-disclosure agreement)
- Protocole d'accord
- Sous-traitance
- Conditions générales de vente
- Licences
- Distribution
- Franchise
- Agence
- Dépôt
- Location
- Cession d'actions (SPA Shares Purchase Agreement)
- Fourniture de matériaux ou de composants
- Fabrication d'Equipement d'Origine (OEM *Original Equipment Manufacturei*)
- Externalisation

Avis spécialisé en matière de responsabilités potentielles et de règlement des litiges

Nous allions expérience, créativité, compréhension des affaires en cours et capacité d'écoute des besoins du client pour le conseiller avec succès dans des situations où sa responsabilité – pénale ou civile – serait susceptible d'être engagée et pour traiter ou résoudre les contentieux à cet égard.

Nos spécialistes traitent un large éventail de questions relatives à la responsabilité, notamment :

- La responsabilité précontractuelle (pour violation du devoir de négocier de bonne foi, accords de confidentialité, déclarations frauduleuses, rupture des pourparlers, etc.).
- Inexécution des contrats (y compris contrats de construction, contrats d'achat d'actions, contrats de licence, contrats de distribution, etc.).
- Responsabilité des institutions financières et des prestataires de services financiers.
- Responsabilité des administrateurs (civile et pénale).
- Atteinte à la propriété intellectuelle
- Responsabilité des pouvoirs publics.
- Responsabilité quasi-délictuelle en général.

AVOCATS



CORNU Associé



Eric DE GRYSE



Fernand
DE VISSCHER



Rafaël JAFFERALI



Béatrice THIEFFRY



Charlotte DE LEVAL



Thomas



Charles-Edouard

LAMBERT

Counsel



Fanny LAUNE Counsel



John BIGWOOD Of Counsel



Pierre BAZIER Collaborateur



Sander VAN LOOCK

CONTACTEZ-NOUS

- **3** +32 2 543 70 80
- info@simontbraun.eu
- The Hype Avenue Louise 250 (10) 1050 Bruxelles, Belgique

Suivez-Nous Sur

in



Contactez-nous

Nom

Email

Message

ENVOYER